



Trophée Émile Simon Challenge ASPTT-Paris 2017

ASPTT-Paris section Golf - Ferme des Hyverneaux - 77150 Lésigny

Tél. : 01 60 02 07 26

www.asptt-golf-paris.com

golf.corbouches@orange.fr

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Dans ce qui suit les termes joueur ou équipier désignent indifféremment un joueur ou une joueuse.

ARTICLE - I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations :

L'épreuve est ouverte à toutes les associations d'entreprises affiliées à la Fédération Française de Golf ayant leur siège sur le territoire des Ligues de Paris et d'Île-de-France.

Chaque Association pourra être représentée par plusieurs équipes.

Pour les équipiers :

Les joueurs doivent être adhérents de l'association d'entreprise qu'ils représentent. Ils doivent être licenciés de la Fédération Française de Golf ou être licenciés d'une Fédération étrangère reconnue.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Il n'y a pas de limite d'index (index effectif le jour de la compétition), mais l'index sera ramené à 24 pour les messieurs et à 28 pour les dames pour le classement net.

Il pourra être exigé la présentation des justificatifs de l'appartenance d'un joueur à l'Association Sportive qu'il représente.

ARTICLE – II - FORME DE JEU

Les 2 premiers tours : phases qualificatives

4 simples / stableford brut / 36 trous / 18 trous par jour pour le trophée Émile SIMON.

4 simples / stableford net / 36 trous / 18 trous par jour pour le challenge ASPTT-Paris.

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Au total 18 équipes seront qualifiées pour les phases finales.

Le cut des phases qualificatives pour les catégories brut et net sera déterminé en fonction des inscriptions dans chaque catégorie, et il sera annoncé par le comité de l'épreuve avant le début du 1^{er} tour.

Les scores obtenus lors des phases qualificatives restent acquis pour les phases finales.

Le départage se fera en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des deuxièmes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

Phases finales :

4 simples / stableford brut / 18 trous pour le trophée Émile SIMON.

4 simples / stableford net / 18 trous pour le challenge ASPTT-Paris.

Les 3 meilleurs scores des phases finales sont retenus et additionnés aux scores des phases qualificatives.

Le classement sera donc établi en retenant les scores réalisés lors des 3 tours.

En cas d'égalité à l'issue de la finale, les équipes seront départagées en comparant la somme des 3 meilleurs scores du dernier tour uniquement, puis le score non pris en compte du dernier tour uniquement, puis le cumul des scores des cartes non prises en compte lors des phases qualificatives, puis celui des meilleures cartes, puis celui des deuxièmes meilleures cartes, etc.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il sera considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, le départage sera fait sur les 9 derniers trous de la meilleure carte du dernier tour, puis sur les 6 derniers trous, les 3 derniers trous et enfin le dernier trou.

ARTICLE - III - INSCRIPTION

Chaque Association a la possibilité d'engager plusieurs équipes afin de concourir pour le prix du doublé, une seule équipe pouvant concourir pour le trophée Émile Simon (brut) pendant que plusieurs autres concourent pour le challenge ASPTT-Paris (net).

L'inscription d'une équipe se fait désormais SOIT en brut pour le trophée Émile Simon, SOIT en net pour le challenge ASPTT-Paris.

La date limite d'inscription est fixée au 28 février 2017 et les inscriptions seront arbitrées en fonction des principes suivants :

- un maximum de 30 équipes,
- priorité sera donnée à l'inscription d'une équipe par club au trophée Émile Simon (Brut), puis d'une équipe par club au challenge ASPTT-Paris (Net), puis d'autres équipes par club au challenge ASPTT-Paris (Net) en fonction de la date de réception du dossier d'inscription complet.

Les engagements sont à transmettre au secrétariat de la section golf de l'ASPTT-Paris, par courriel au moyen de la fiche d'inscription, **en précisant clairement pour chaque équipe si elle concourt pour le trophée Émile SIMON (Brut) ou pour le challenge ASPTT-Paris (Net) :**

severin.chauchis@gmail.com

copie :

golf.corbuches@orange.fr

Le règlement par chèque d'un montant de 400 € par équipe (frais de participation pour les 2 tours qualificatifs) à l'ordre de l'ASPTT-PARIS section GOLF est à faire parvenir par courrier :

ASPTT-PARIS section GOLF - Ferme des Hyverneaux - 77150 LÉSIGNY

N.B. : Les associations s'engagent, en cas de qualification de leur(s) équipe(s), à régler les frais de participation à la finale d'un montant de 210 € par équipe.

Le calendrier est le suivant :

1^{er} tour :

le vendredi 31 mars 2017 au golf de Marivaux

Bois de Marivaux

91640 Janvry

Tel : 01 64 90 85 85

2^e tour :

le vendredi 30 juin 2017 au golf de Montgriffon

R.D. 909

95270 Luzarches

Tel : 01 34 68 10 10

Finale :

le samedi 9 septembre 2017 au golf du Réveillon

Ferme des hyverneaux

77150 Lésigny

Tel : 01 60 02 17 33

ARTICLE - IV - HEURES DES DÉPARTS

Les associations engagées recevront une grille de départs au plus tard 15 jours avant la date de chaque tour.

La fiche de composition d'équipe, indiquant le nom, prénom, numéro de licence et ordre de départ de chaque joueur devra être transmise au plus tard 7 jours avant la date de chaque tour de la compétition, le remplacement de joueurs restant possible jusque la veille de chaque tour.

ARTICLE - V - MARQUES DES DÉPARTS

Les marques de départs seront déterminées par le comité de l'épreuve au plus tard le jour de chaque tour de compétition.

ARTICLE - VI - PRIX

Le trophée Émile SIMON sera confié pour un an à l'équipe gagnante de l'épreuve en brut.

Le challenge ASPTT-Paris sera confié pour un an à l'équipe gagnante de l'épreuve en net.

Un prix récompensera l'association d'entreprise qui réalisera le doublé, trophée Émile SIMON et challenge ASPTT-Paris, la même année.

Les joueurs des trois premières équipes en brut et des trois premières équipes en net seront récompensés.

ARTICLE - VII - REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu au cours du déjeuner qui suivra la finale.

ARTICLE - VIII - COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est composé des membres de la commission sportive de l'ASPTT-PARIS golf des Corbuches, et intégrant, s'il y en a, l'arbitre et l'organisateur d'épreuves de club.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours de la compétition pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).

Pour les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait application du règlement général des épreuves fédérales amateurs.

N.B. : Nous appliquerons les règles locales fédérales, dans lesquelles les joueurs sont autorisés à utiliser un instrument de mesure de distance. "Un joueur peut obtenir des informations sur les distances en utilisant un instrument qui mesure les distances. Si un joueur, pendant un tour conventionnel, utilise un instrument de mesure de distance pour évaluer ou mesurer d'autres paramètres pouvant l'aider dans son jeu (par exemple, le dénivelé, la vitesse du vent, etc.), le joueur est en infraction avec la Règle 14-3."